



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

Montreuil, le 16 janvier 2024

ASCT

ENSEMBLE, CRÉONS LES CONDITIONS DE GRANDES CONQUÊTES !

En 2024, pour les ASCT, la CGT entend poursuivre la quête de ses objectifs : l'obtention totale de notre revendication sur la prime de travail, l'amplification des recrutements et le gain de mesures de fin de carrière spécifiques pour les ASCT.

Tout au long de l'année 2023, la CGT aura multiplié les interpellations pour que toutes les mesures issues du conflit de décembre 2022 soient rigoureusement appliquées par la Direction.

D'autre part, à l'issue des luttes du printemps pour nos retraites, dans lesquelles nous avons pris toute notre place, la CGT a proposé, dès l'automne 2023, un projet de CPA juste et ambitieux pour annihiler les effets de cette loi rétrograde. La CGT aura également bataillé sur tous les sujets qui sont venus percuter le quotidien des ASCT (sûreté, PRR, problèmes de couchage, reconnaissance de la pénibilité...).

Face aux manques constatés quant à l'application de mesures sur les parcours professionnels, les fins de carrière et la prime de travail ainsi que face à la nécessité d'augmenter le niveau des effectifs, la CGT a déposé une DCI en décembre 2023. **Les réponses de la Direction, tant sur la prime de travail que sur la fin de carrière, nous appellent à poursuivre la construction du rapport de force des ASCT si nous voulons obtenir satisfaction.**

Sur la prime de travail, la CGT revendique la création d'un nouveau quatrième élément (ARTM°) et la fusion des CR S1 et CR S2 sur la base horaire du S1 et le taux horaire du S2. Ces éléments permettraient de gagner une augmentation mensuelle de plus de 170 euros : **une augmentation pérenne et liquidable pour nos pensions de retraite.**

Concernant la fin de carrière, la CGT revendique une CPA spécifique pour tous les ASCT (contractuels comme statutaires) de 78 mois (39 mois travaillés rémunérés à 100 % et 39 mois non travaillés rémunérés à 75 %, ceci correspondant au pourcentage maximum de traitement lors de la liquidation de la retraite). **Cette mesure permettrait de réduire à néant les effets de la réforme Macron-Borne.**

Pour être efficace, le terrain revendicatif en 2024 doit être cohérent et large, impliquant ainsi tous les cheminots. Les revendications sur les effectifs sont essentielles pour améliorer la sûreté et garantir de bonnes conditions de travail (congés, respect de l'équilibre vie familiale-vie professionnelle, confort de travail). Aussi, si la Direction annonce vouloir reconduire les mêmes niveaux d'embauches en 2024 qu'en 2023 (550 prévues, environ 600 à l'accostage), **la CGT revendique 300 recrutements supplémentaires afin d'accélérer le calendrier de déploiement des agents B sur TGV, de l'étendre sur IC et d'accompagner correctement les circulations sur TER.**

Ainsi, les parcours professionnels pourront être garantis et respectés pour chaque ASCT, quels que soient son activité et son territoire.

L'exercice de notations qui va débiter dans quelques semaines ne doit pas laisser de côté nos collègues contractuels, qui ont aussi droit à la reconnaissance de leur qualification et de leur expérience professionnelle. Toute la CGT sera vigilante au respect stricto sensu des engagements et agira face à toute situation anormale.

La CGT a déjà exigé de la Direction que les cas d'OMS inexplicables et inexpiqués de 2023 ne se reproduisent pas. Comme lors du dernier exercice, les délégués et les syndicats locaux ne laisseront rien passer !

La CGT entend poursuivre son travail afin de créer les conditions et la dynamique pour gagner sur les revendications des ASCT. La Direction nationale et les activités doivent prendre la mesure de l'attente des ASCT. La CGT y veillera !

